

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 131/2023

OBJET : REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT LORS DES FESTIVITES
Fête de la musique – Parking de la Grand' Place,

Le Maire de la Commune d ' HERZEELE ;

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 et L.2213-4 ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour les festivités de la fête de la musique le samedi 24 juin 2023.

A R R E T E :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur le parking de la Grand' Place (face à la mairie) le samedi 24 juin 2022 à partir de 08h pour toute la journée, pour emplacement réservé aux festivités de la fête de la musique.

ARTICLE 2 : La commune d'Herzeele mettra en place la signalisation nécessaire.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : gdp.dunkerque@lenord.fr
- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Wormhout - e-mail - cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr.
- M. GERVOIS Nicolas, Adjoint aux fêtes

Fait à HERZEELE, le 15 juin 2023

Le Maire,
S.FRANCKE



ARRETE RENDU EXECUTOIRE
PUBLIE et NOTIFIE le : 15 juin 2023

Le Maire,
S.FRANCKE

